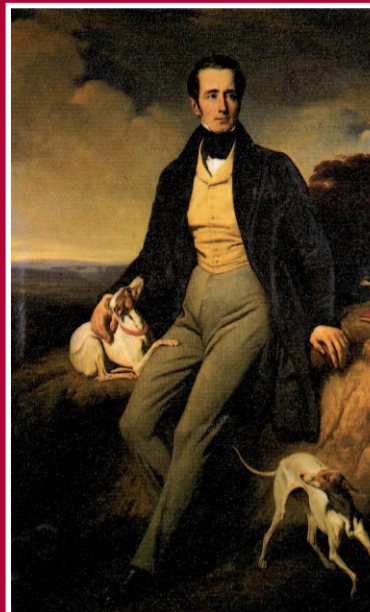


Randonnées sur les pas de Lamartine

A DECOUVRIR



Alphonse de Lamartine (né à Mâcon en 1790, voir son tombeau près de l'église de Saint-Point), n'est pas seulement l'écrivain et l'homme politique républicain connu pour son œuvre poétique et les grandes idées généreuses porteuses d'idéal qu'il a fait progresser dans la société de son temps telles que le suffrage universel, la liberté de la presse, l'enseignement primaire gratuit, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'abolition de l'esclavage...
Ce « grand diable de Bourgogne », tel qu'il se disait lui-même, fut aussi un gentilhomme campagnard amateur de beauté, de chevaux, de chiens et de chasses, amené à parcourir son pays mâconnais par des chemins divers allant de ses vignes à ses domaines pour les nécessités et les plaisirs de ses penchants terriens.

Elevé à la campagne dans le respect de la nature et le goût des gens et des choses simples et vraies, il a marché et galopé sur ces chemins situés sur les diverses communes du pays des « vallons de Lamartine ». On aurait pu l'y rencontrer rejoignant par la montagne des Encelins depuis son château de Saint-Point ses vignobles du mâconnais, ou rendant visite alentour à ses amis des châteaux d'Audour, de Pierreclos ou de Tramayes, ou venant retrouver les paysages de son enfance propices à la méditation.

« Enfant, j'ai quelquefois passé des jours entiers
Au jardin, dans les prés, dans quelques verts sentiers
Creusés sur les coteaux par les bœufs du village,
Tout voilés d'aubépine et de mûre sauvage ; ... »

Jocelyn



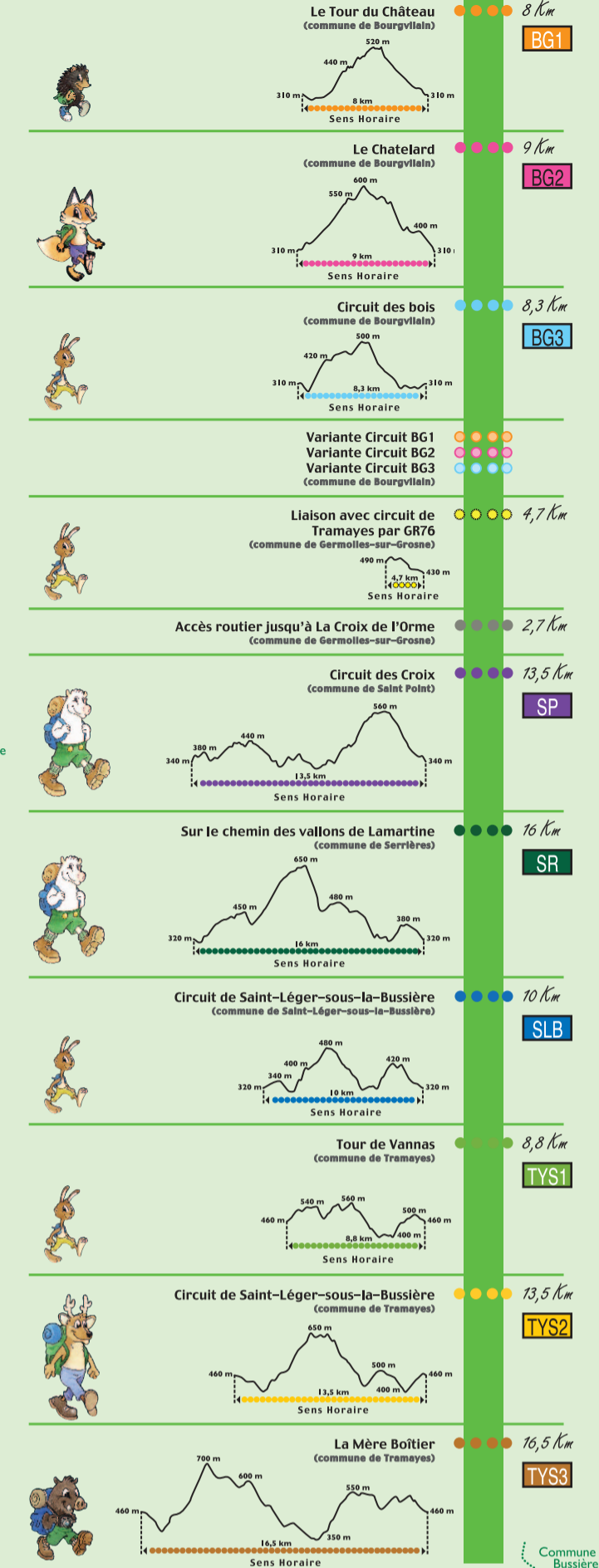
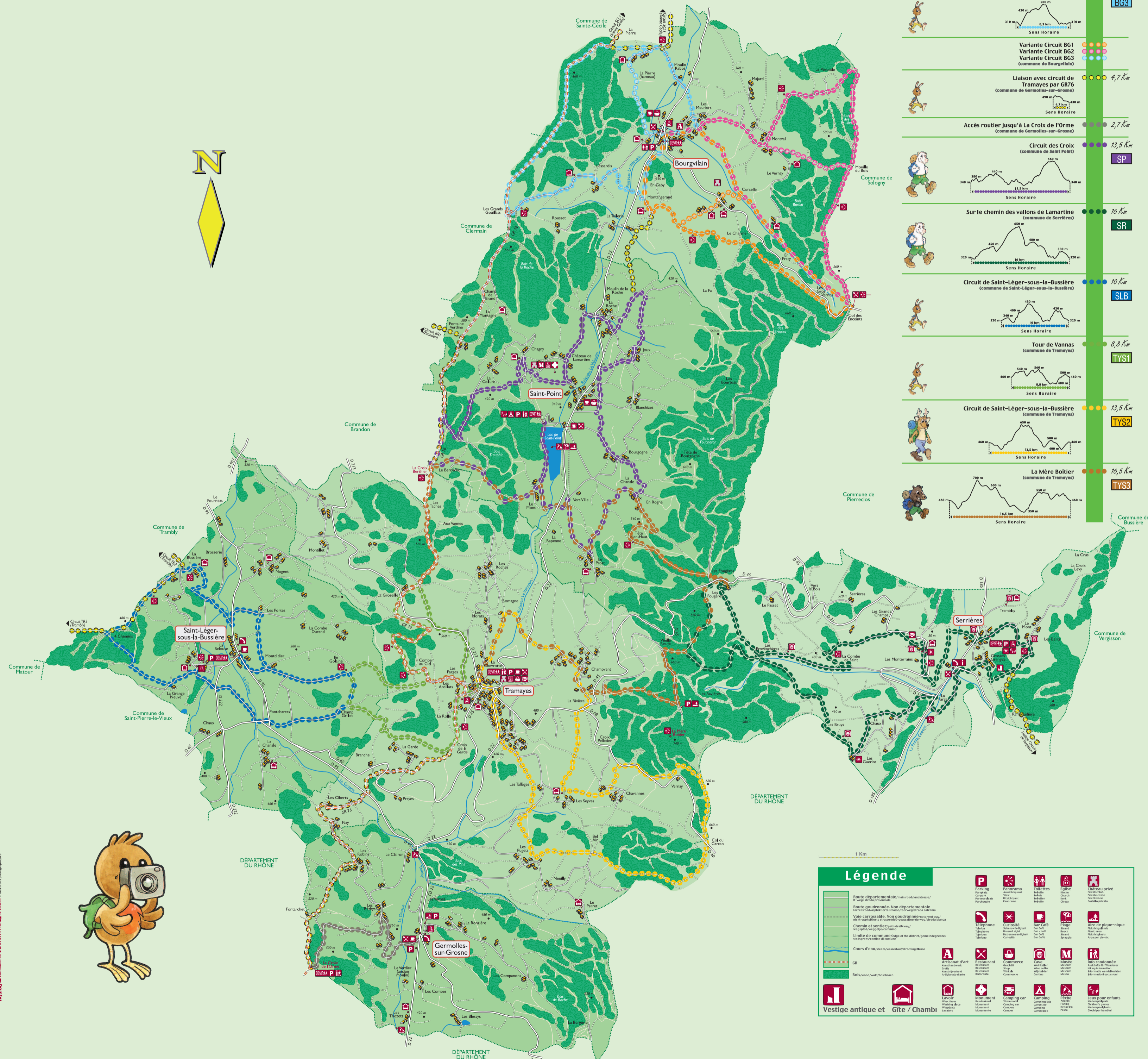
RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

Le randonneur prévoyant pense à emporter avec lui : de l'eau, une trousse de secours, des vêtements adaptés aux variations climatiques, un moyen de communication (téléphone portable, carte téléphonique) et installe son moyen de locomotion dans de bonnes conditions.
Il prévoit un itinéraire adapté à ses capacités et consulte la météo avant de partir.
Les feux et le camping sont interdits hors des zones prévues à cet effet. Prenez garde aux mégots et allumettes jetés au hasard !
Refermez les barrières rencontrées sur le parcours.
Le randonneur doit respecter :
- les autres utilisateurs des chemins : soyez courtois.
- En période de chasse, se renseigner auprès de la mairie, des services de l'Office National des Forêts ou de la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire sur les territoires concernés.
- le milieu qu'il traverse : ne quittez pas les sentiers balisés et évitez de cueillir les fleurs, elles sont peut-être protégées (de belles photos valent mieux qu'une cueillette),
- le paysage, n'abandonnez pas vos déchets, emportez-les avec vous et déposez-les aux endroits prévus à cet effet,
- la tranquillité des lieux (ne laissez pas divaguer les animaux, ne criez pas...),
- le code de la route sur les portions de circuits goudronnées.



Continuité de l'itinéraire Tourner à gauche Tourner à droite Mauvaise direction

Concept Balades Vertes créé et soutenu par le Conseil Général de Saône et Loire.



Légende	
	Route départementale (voir code national) / P=voies à sens unique
	Route départementale à sens unique (voir code national)
	Voie carrossable, non goudronnée (voir code national)
	Chemin et sentier (voir code national)
	Limite de commune / edge of the district (see code national)
	Cours d'eau (voir code national)
	GR
	Balade verte (voir code national)
	Stationnement
	Artisanat d'art
	Bois
	Commerce
	Église
	Élevage
	Forêt
	Grotte
	Herminette
	Industrie
	Jardin
	Lavoir
	Lieu-dit
	Mairie
	Nature
	Oratoire
	Panier
	Quai
	Région
	Séjour
	Tourisme
	Urbanisme
	Village
	Voie
	Zone
	Zone
	Zone

Région Bourgogne - Saône-et-Loire - Saône-et-Loire - Saône-et-Loire - Saône-et-Loire